

la GAUCHE

c'est le DROIT de VOTE aux ÉTRANGERS

‡ MIL

www.lemil.org
La droite civique, gaulliste et patriote

MIL ‡

Imprimerie spéciale, affiche à utiliser conformément à la Loi du 29 décembre 1979, a ne coller que sur les emplacements autorisés, à l'exclusion de tout autre support et notamment de tout ce qui constitue le mobilier urbain.

DÉCLARATION CONTRE LE DROIT DE VOTE AUX ÉTRANGERS

PROGRAMME 2011 DU PARTI SOCIALISTE :

Nous donnerons le droit de vote aux élections locales pour les étrangers en situation régulière résidant dans notre pays depuis cinq ans, ainsi que l'éligibilité.

Depuis longtemps déjà, la gauche s'est fixé comme objectif d'accorder aux étrangers le droit de vote, en commençant par les élections locales. En 1988, Mitterrand avait appelé de ses vœux l'octroi du droit de vote à tous les étrangers. On se souvient que le M.I.L. avait mené une grande campagne et plusieurs pétitions en 1988, en 1989 et en 2010 auprès des Français contre ce principe et avait obtenu gain de cause.

C'est un sujet qui est d'une particulière gravité, et sur lequel nous ne pouvons faire aucune concession. L'article 3 de notre Constitution est clair : « *La souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. (...) Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques* ». Sont donc électeurs seulement les nationaux français : c'est évident et c'est le bon sens même.

Comment imaginer que des étrangers, fussent-ils installés en France depuis un certain temps, puissent accéder au droit de vote sans au préalable avoir acquis la nationalité française ?

Quel pourrait être le degré d'implication de quelqu'un qui a acquis la nationalité française, parfois sans le vouloir,

alors qu'il n'a même pas la connaissance de l'histoire de notre pays, des traditions de notre pays, de la législation de notre pays et des usages de notre pays ? La France a toujours accepté d'accueillir des étrangers à condition qu'ils manifestent une réelle volonté de s'assimiler.

Pour préserver notre citoyenneté, nous avons le devoir de réserver strictement l'acquisition de la nationalité française à ceux ont la volonté de s'assimiler, qui respectent nos lois et nos coutumes et qui partagent nos valeurs.

L'intention du constituant de 1958 de lier droit de vote et nationalité ne fait aucun doute. En effet être français implique des devoirs qui ont pour corollaire notamment le droit de vote.

Nous disons catégoriquement NON au projet socialiste. Notre refus ne présente aucun caractère d'ordre racial, et encore moins raciste. Nous savons que des hommes et des femmes de toutes origines, de toutes races sont des citoyens français à part entière pleinement intégrés à la communauté nationale, qui contribuent à la prospérité et au rayonnement de la France.

Mais nous disons aussi que dans toutes les élections publiques, quel qu'en soit le niveau, le droit de vote doit être réservé aux citoyens français.

ÊTRE FRANÇAIS, CE N'EST PAS SIMPLEMENT PAYER DES IMPÔTS

Le raisonnement de la gauche partisane du droit de vote aujourd'hui est alors simple : si les étrangers sont soumis à l'impôt, il faut leur accorder en contrepartie le droit de vote.

Non seulement cet argument ne tient pas, mais en plus, il est d'une extrême perversité.

S'il est vrai qu'un certain nombre d'étrangers payent des impôts, certains aussi bénéficient du RSA, des allocations familiales et autres aides. Le solde n'est sûrement pas en faveur de ceux que l'on croit. Donc lier le droit de vote au paiement d'un impôt est un argument sans aucune valeur.

De même, lier le droit de vote à l'impôt revient à réintroduire dans notre droit l'idée du suffrage censitaire. Voilà la grande avancée sociale des socialistes au XXI^{ème} siècle : faire un bond quasiment de deux siècles en arrière en réintroduisant le suffrage censitaire.

Si le critère d'octroi du droit de vote consiste dans le paiement de l'impôt et non plus dans la détention de la

nationalité française, il faudra en effet accorder le droit de vote à certains étrangers, mais ne faudrait-il pas aussi le retirer à certains de nos concitoyens ? Cette conséquence est intellectuellement perverse et totalement inacceptable.

Cet argument purement économique, fondé sur le paiement de l'impôt, est hors de propos. On n'achète pas en payant un impôt le droit de participer à la souveraineté française comme on achète en payant un droit de douane l'autorisation d'introduire en France une marchandise étrangère.

On pourrait objecter qu'il y a une exception au principe général du droit de vote : c'est pour les ressortissants européens qui peuvent voter aux municipales et européennes. Il faut reconnaître que, dans la Communauté européenne, le droit de vote est réciproque et que les pays qui la composent ont en commun, dans une certaine mesure, une civilisation et une histoire. En tout cas, cette extension limitée du droit de vote est une frontière que nous ne saurions en aucun cas franchir.

UN CALCUL CYNIQUE DE LA GAUCHE

Ne nous leurrions pas : si en 2012 la gauche était élue, on peut être assuré qu'elle accorderait progressivement aux étrangers résidant en France le droit d'être électeurs et éligibles à toutes les élections, locales et nationales. D'ailleurs, d'ores et déjà, les élections locales sont aussi des élections nationales puisqu'elles sont à la source du processus d'élection des sénateurs.

Au-delà de l'atteinte qu'elle porte à un principe essentielle, la gauche vise aussi un objectif cyniquement électoraliste. Accorder le droit de vote aux étrangers, c'est une façon d'acheter leurs suffrages, c'est un moyen de désé-

quilibrer fortement et durablement le corps électoral français, donc de cadenasser les élections à venir en assurant pour longtemps à la gauche une majorité automatique.

Être citoyen français, c'est prendre en charge l'héritage d'une civilisation et d'une histoire et se sentir responsable du destin de notre pays dans les bons et les mauvais jours.

Être citoyen français, avec ses droits et ses devoirs, c'est un tout qui ne se divise pas.

Pour empêcher cette dénaturation de la citoyenneté française,
il faut d'abord **SIGNER LA PRÉSENTE DÉCLARATION,**
il faut surtout **BATTRE LA GAUCHE EN 2012**
DONC SOUTENIR LE SEUL CANDIDAT CAPABLE DE LE FAIRE,
NICOLAS SARKOZY

**SI VOUS AUSSI, VOUS PARTAGEZ NOTRE ANALYSE,
ALORS RENVOYEZ-NOUS L'ENCADRÉ CI-DESSOUS**

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Téléphone Portable Télécopie
Courriel @ Date et lieu de naissance
Profession

- J'apporte mon soutien à la déclaration contre le droit de vote aux étrangers
 Je désire soutenir financièrement cette campagne du MIL et verse : 10 € 20 € 30 € 50 € 70 € ou plus
 Je souhaite adhérer au M.I.L. :
 Cotisation de membre et abonnement au journal : 50 € Cotisation chômeur, jeune (-25 ans) : 15 €
 Cotisation couple : 50 € Cotisation simple (sans journal) : 30 €
 Cotisation pour la carte de membre donateur : 100 € Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 200 €
 Je désire recevoir une documentation sur le M.I.L.

Date Signature

À renvoyer au M.I.L., BP 84, 92303 Levallois-Perret Cedex - Site Internet <http://www.l'emil.org>

Conformément à l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les réponses aux différentes rubriques de ce bulletin sont facultatives. Les informations qu'elles contiennent sont à usage strictement interne. Elles font l'objet d'un traitement informatique et ne peuvent être communiquées qu'à des responsables désignés par le Bureau National. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent sur justification de votre identité.



**MIL : La droite
civique, gaullois et patriote**

Imprimerie spéciale - ne pas jeter sur la voie publique
A PHOTOCOPIER - A DIFFUSER - A DISTRIBUER
A ENVOYER PAR COURRIEL - A PHOTOCOPIER